

Unité d'Enseignement 4.7 S2 : Techniques et outils d'aménagement de l'environnement		
Semestre : 2		Compétence : 2
CM : 10	TD : 18	T Perso : 26
ECTS : 2		
Pré-requis		
UE 2. 1 S1 Structures anatomiques et fonctions organiques UE 2.3 S1 Dysfonctionnement des systèmes musculo-squelettique et tégumentaire UE 3.2 S1 Initiation aux fondements et processus de l'ergothérapie UE 4. 1 S1 Méthodes et techniques d'évaluation UE 4.6 S1 Aides humaines, techniques, animalières et mobilité		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en aménagement de l'environnement matériel, à visée de compensation et de prévention - Décrire les aménagements adaptés à la personne dans son environnement (travail, loisirs, repos) et en expliciter l'usage - Elaborer un projet d'acquisition d'aménagements (démarche, législation, réseaux) - Proposer des conseils sur les aménagements et des modalités d'accompagnement de la personne et son entourage - Proposer des modalités de suivi et d'évaluation de résultats 		
Eléments de contenu		
Techniques d'analyse ergothérapique de la vie professionnelle ou scolaire, du domicile, des équipements collectifs (école, entreprise, loisirs), de la chaîne de déplacement (véhicule, etc...) Esquisses, plans, et adaptations de l'environnement avec des moyens graphiques et informatiques. Dispositifs d'aménagement d'un véhicule pour une personne handicapée Techniques d'élaboration de cahiers des charges pour l'aménagement des milieux de vie (individuel ou collectif) Techniques d'élaboration de préconisations dans un cadre préventif (intégration, réinsertion, maladie évolutive...) Principes et conseils d'accompagnement de la personne et de son entourage Evaluation des dispositifs		
Recommandations pédagogiques : Cette UE est en lien direct avec l'UE 1.7 S2 : Ergonomie, avec les UE 4.4 S2 et S4 : Techniques de rééducation et de réadaptation, avec l'évaluation des dysfonctionnements de la personne, avec la démarche professionnelle et la connaissance des réseaux (médico-sociaux et économiques) Les apports théoriques concernent : les définitions, connaissance des matériels, démarche professionnelle et de financement, information, législation (rien dans les contenus sur ces aspects ...). Les connaissances techniques seront abordées en relation avec des applications concrètes : bases de dessin technique et architectural, évaluations des fonctionnements de la personne en situation ou sur dossier, mises en situation avec patients ou sur dossiers, positionnement et bases d'ergonomie et de domotique, Des connaissances du milieu de vie et de travail sont à mettre en relation avec les modèles utilisés en ergothérapie, en particulier : modèles de l'occupation humaine, de participation sociale, interactif.	Modalités d'évaluation Evaluation commune aux UE 1.7 S2 et UE 4.7 S2 Dossier présentant une étude de cas en situation (travail, domicile, loisirs, véhicule...) avec réalisation de plans. Une partie du dossier est spécifique aux données ergonomiques et est évaluée pour la validation de l'UE 1.7 S2. Le reste du dossier valide l'UE 4.7 S2 Critères et modalités d'évaluation Justesse dans les plans Cohérence dans les propositions	